

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 13 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Emmanuel AGIUS

F9-03-2023 : MARCHÉ PUBLIC NEGOCIÉ RELATIF A LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DU SEVADEC DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le groupement ALFYMA INDUSTRIE/CESBRON T.P./S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE/SPIE BATIGNOLLES NORD a été attributaire d'un marché public négocié relatif à la modernisation du centre de tri du SEVADEC dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri (E.C.T.) via une notification du 22 juin 2022.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) dudit marché, au sein de son article 10.1.2, précise que le montant des règlements est calculé par référence aux montants définis dans la D.P.G.F.

Les prestations détaillées dans cette décomposition et qui ne sont pas achevées lors de l'établissement des projets de décomptes par le titulaire font l'objet d'une évaluation en pourcentage de la part des prestations exécutées.

Accusé de réception en préfecture
082-256203936-20230321-F9-03-2023bis-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

L'exécution des travaux de bâtiment se décompose comme suit :

- proportionnellement à l'avancement de l'exécution des travaux : 90 %,
- à la réception des ouvrages : 5 %,
- à la levée de la dernière réserve de réception : 5 %.

Il s'avère que cette répartition indiquée dans le C.C.A.P. soit, financièrement, difficilement tenable pour certains membres du groupement ou sous-traitants qui ont réalisé quasiment 100 % de leurs prestations.

Le présent avenant a donc pour objet la modification de l'article 10.1.2 du C.C.A.P.

La partie « Exécution des travaux bâtiment » de l'article 10.1.2. sera, désormais, formulée comme suit :

- proportionnellement à l'avancement de l'exécution des travaux : 90 %,
- au Constat contradictoire d'Achèvement des Travaux : 5 %,
- à la levée de la dernière réserve de réception : 5 %.

Par ailleurs, des adaptations de chantier imprévisibles ont conduit le Groupement à demander au SEVADEC, via des fiches modificatives de travaux, son accord pour procéder à des modifications ou aménagements des caractéristiques des prestations prévues au contrat.

Les fiches modificatives de travaux validées par le SEVADEC sont les suivantes :

- * FDM 01 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Remplacement de bardage pour un montant de 7 900,00 € H.T.,
- * FDM 04 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Modification du portall expédition pour un montant de 2 480,00 € H.T.,
- * FDM 06 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Paroi MO incombustible (préconisation assureur) pour un montant de 750,00 € H.T.,
- * FDM 07 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Accès en toiture des sheds hall amont extension pour un montant de 13 500,00 € H.T.,
- * FDM 08 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Mise en sécurité du dernier versant du hall amont extension pour un montant de 2 720,00 € H.T.,
- * FDM 09 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Mise en sécurité des versants du hall amont extension pour un montant de 16 170,00 € H.T.,
- * FDM 10 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Mise en sécurité des versants du hall amont extension pour un montant de 3 120,00 € H.T.,
- * FDM 18 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Renforcement habillages pour un montant de 1 750,00 € H.T.,
- * FDM 19 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Echelle à crinoline accès toiture hall amont pour un montant de - 4 600,00 € H.T.,
- * FDM 20 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Chéneaux existants pour un montant de 0,00 € H.T.,
- * FDM 21 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - D.E.P. trommel pour un montant de 0,00 € H.T.,
- * FDM 22 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Etat de surface de la dalle trommel pour un montant de 1 602,00 € H.T.,
- * FDM 23 - S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE - Soutènement des terres côté refoulement pour un montant de 3 499,00 € H.T.,
- * FDM 01 - CESBRON T.P. - Travaux bâche incendie (bâchage et lestage du bassin n° 3 + reprise du soutènement) pour un montant de 184 201,80 € H.T.,
- * FDM 03 - CESBRON T.P. - Terrassement et construction d'une couche de forme en partie zone trommel pour un montant de 21 200,00 € H.T.,
- * FDM 06 - CESBRON T.P. - Reprise de plateforme stockage du verre suite au ripage de la dalle pour un montant de 17 846,18 € H.T.,
- * FDM 08 - CESBRON T.P. - Elargissement voirie pour passage engin le long du nouveau hall + Elargissement voirie devant local incendie pour un montant de 7 770,00 € H.T.,
- * FDM 11 - CESBRON T.P. - Fourniture d'un compteur d'eau pour un montant de 1 200,00 € H.T.,

- * FDM 01 - SPIE BATIGNOLLES NORD - Agrandissement de la dalle à verre et prémurs pour un montant de 5 423,94 € H.T.,
- * FDM 02 - SPIE BATIGNOLLES NORD - Quartz sur l'ensemble de la dalle du quai à verre pour un montant de 3 886,46 € H.T.,
- * FDM 03 - SPIE BATIGNOLLES NORD - Création d'un relevé béton pour un montant de 1 680,60 € H.T.,
- * FDM 04 - SPIE BATIGNOLLES NORD - Tresse et mastic coupe-feu sur l'ensemble du mur séparatif pour un montant de 7 139,00 € H.T.,
- * FDM 05 - SPIE BATIGNOLLES NORD – Bande de flocage de 5 mètres de largeur le long du mur séparatif pour un montant de - 18 130,00 € H.T.

Les incidences financières, liées aux modifications listées supra, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| | TOTAL |
|--------------------------|--------------------------|
| ALFYMA INDUSTRIE | 0,00 € H.T. |
| CESBRON T.P. | 232 217,98 € H.T. |
| S.A.S. ROGER DUFEUTRELLE | 48 891,00 € H.T. |
| SPIE BATIGNOLLES NORD | 0,00 € H.T. |
| Montant Total | 281 108,98 € H.T. |

Toutes les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant restent valables.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché public négocié relatif à la modernisation du centre de tri du SEVADEC dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
2101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 06/04/2023
Certifié exact
L'ordonnateur.